

Argumentaire en faveur du maintien de la coopération au développement de la Suisse pour les peuples autochtones en Amérique latine

Il y a plusieurs arguments en faveur du maintien de la coopération au développement de la Suisse en Amérique latine :

1. Protection des droits humains : Les peuples autochtones sont victimes de discrimination et de violations de leurs droits. La coopération internationale joue un rôle crucial dans la défense et la promotion de ces droits. Son retrait pourrait signifier un retour en arrière et augmenter les tensions sociales.

En Argentine, le MCI soutient un projet de défense des droits de communautés Mbya Guarani, dans la région de Misiones. Avec ce soutien, des terres ont été récupérées et des avancées ont été obtenues dans l'évolution d'un cadre normatif, qui prend en compte leur préexistence et leur identité culturelle.

Il faut souligner que ce processus s'inscrit sur le long terme. Dans certains cas, il a fallu attendre plus de 20ans pour voir des procédures légales aboutir et des terres récupérées. Dans certains pays, la législation en faveur des peuples autochtones est faible. Cette tendance se confirme avec les nouvelles orientations politiques qui vont à l'encontre des droits autochtones et qui favorisent les investissements privés, dans une optique d'extraction intensive des ressources naturelles, dont les forêts indigènes. En Argentine par exemple, la loi pour la reconnaissance des territoires historiques des peuples autochtones vient d'être abrogée le 10 décembre dernier. En cas de retrait de la coopération suisse, il y aurait un grand danger de régression pour les droits autochtones (notamment droits territoriaux). La société civile et les ONG, sont souvent les seules qui agissent pour soutenir ces droits. Le retrait de ces projets signifierait donc un risque de retour en arrière pour les communautés autochtones et d'impunité lors de violations des droits.

2. Préservation de la biodiversité : Les territoires autochtones abritent une grande partie de la biodiversité mondiale. Les peuples qui les habitent ont des connaissances traditionnelles précieuses pour la préservation de cette biodiversité. La coopération internationale aide à valoriser ces connaissances et donc à protéger la biodiversité.

En novembre 2024, lors de la dernière COP 16 sur la biodiversité, les peuples autochtones ont obtenu une reconnaissance internationale de leur rôle de gardiens de la nature et un statut renforcé dans les négociations des Nations unies sur la biodiversité.

En Colombie, le MCI soutient un projet de protection des sites sacrés du peuple Emberá et valorisation des connaissances traditionnelles. Il s'agit de former et d'équiper une garde indigène, qui protège ces sites, qui constituent un réservoir de biodiversité.

3. Lutte contre le changement climatique et la déforestation : Les communautés autochtones ont souvent une relation étroite avec leur environnement et protègent la forêt car elle est la base de leur existence sociale et culturelle. Il est reconnu que les terres gérées par les peuples autochtones sont celles qui subissent le moins de déforestation. Les forêts tropicales jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques car elles stockent d'énormes quantités de carbone dans leur biomasse (arbres, plantes) et dans le sol.

En Amazonie brésilienne, le MCI soutient le renforcement de la gouvernance du peuple Yanomami, de l'Etat d'Amazonas. Le renforcement de la gouvernance d'un peuple autochtone est un facteur clé pour une meilleure protection de son territoire. En effet, ceci leur permet d'exercer leur droit à l'autodétermination.

Notamment, en leur permettant de prendre leurs propres décisions concernant leur développement et la gestion de leurs territoires, qui sont synonymes de gestion durable de leur territoire. Dans l'Etat d'Amazonas, le territoire des Yanomami couvre une superficie équivalente à celle de la Suisse. Ce territoire est presque entièrement recouvert de forêt tropicale humide. Avec ce projet, on contribue à l'amélioration des conditions de vies des communautés et à la protection de la forêt et du climat.

En Argentine, en lien avec les menaces qui pèsent sur les territoires Mbya guarani, des rapports d'enquêtes montrent clairement que lorsque des surfaces sont déforestées pour laisser place à des plantations de pins, cela génère des changements du régime hydrique, l'assèchement des sources, l'intoxication des sols, des incendies de plantations et des inondations. Le retrait du soutien apporté à cette population pourrait faciliter la colonisation des terres indigènes par des grands groupes transnationaux au dépend de la forêt et des communautés.

4. Lutte contre la pauvreté : Bien que des progrès aient été réalisés, la pauvreté et les inégalités restent des problèmes majeurs dans de nombreux pays d'Amérique latine. Les communautés autochtones que nous soutenons sont souvent bien plus défavorisées que la moyenne de la population de ces pays. Le retrait de la coopération suisse pourrait aggraver cette situation.

En Amazonie péruvienne, le MCI soutient le développement durable au sien des communautés autochtones affectées par plus de 50ans d'exploitation pétrolière polluante. Un soutien est apporté à une organisation autochtone qui représente ces communautés et qui lutte pour la mise en œuvre de projets de développement (accès à l'eau, éducation, santé) financés par l'Etat péruvien.

En Argentine pour les Mbya Guarani, tous les programmes d'aides sociales subissent des coupes budgétaires, y.c. certains services publics, et donc les populations autochtones, déjà très vulnérables, sont les premières touchées. Le retrait de la coopération suisse accentuerait cette situation.

5. Préservation des cultures et des traditions : Les peuples autochtones possèdent des cultures et des traditions uniques, qui sont souvent menacées par la modernisation et l'exploitation des ressources naturelles. La coopération suisse soutien ou aide à préserver ce patrimoine culturel : il ne s'agit pas uniquement d'un patrimoine, mais de modes de vie et d'identités propres.

En Colombie, le MCI soutient un projet d'éducation de base destiné aux jeunes et adultes de communautés autochtones. Ce projet propose un enseignement bilingue et interculturel et valorise les connaissances traditionnelles des communautés dans les programmes d'études.

Dans le cadre des Mbya Guarani, leur identité ainsi que leurs moyens de subsistance sont directement liés à la forêt. La déforestation et le manque d'accès à leur territoire créé de graves problèmes d'identité chez les jeunes. En effet, ce manque de repères et de perspectives d'avenir génère une crise identitaire chez les jeunes pouvant mener certains d'entre eux à se suicider.

6. Importance de la continuité : grâce aux réseaux et partenaires existants. La coopération suisse et les organisations qu'elle soutient ont acquis une grande expérience de travail en Amérique latine, qu'il s'agit de valoriser et préserver. Le retrait de la coopération pourrait signifier la perte de cette expertise et une augmentation de l'instabilité. Le cas échéant si la coopération suisse devait revenir dans un deuxième temps, cela coûterait beaucoup plus cher que si elle avait maintenu sa présence sans interruption.

En Colombie, la coopération suisse joue un rôle crucial dans le processus de paix. C'est un processus long et compliqué qui est souvent remis en cause. Son retrait pourrait diminuer les chances de voir aboutir ce processus de paix.

Ces arguments montrent l'importance de maintenir et de renforcer la coopération internationale pour soutenir les peuples autochtones d'Amérique du Sud, dans leurs efforts pour protéger leurs droits, leurs cultures, et la forêt. Des coupes budgétaires et un retrait de la coopération de la Suisse entraîneraient, non seulement une aggravation des situations déjà existantes de pauvreté, mais aussi un retour en arrière des acquis obtenus.